



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2007
Français
Original : anglais

Quatorzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1712 (2006), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 31 mars 2007 et m'a prié de le tenir informé des progrès accomplis dans la réalisation des grands objectifs de consolidation et de retrait des effectifs de la MINUL énoncés dans mon rapport du 12 septembre 2006 (S/2006/743). Le présent rapport rend compte de ces progrès et des principaux faits survenus au Libéria depuis mon rapport du 11 décembre 2006 (S/2006/958).

II. Événements politiques marquants

2. La situation politique générale est restée relativement stable pendant la période considérée. Le 16 janvier 2007, dans un discours qui marquait le premier anniversaire de son entrée en fonctions, la Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf, a mis l'accent sur les principales réalisations de son gouvernement à ce jour, à savoir le rétablissement de la paix, les progrès accomplis dans le redressement économique, la croissance des recettes publiques, le rétablissement partiel des services de santé, l'augmentation des effectifs scolaires et l'approvisionnement en électricité et en eau courante de certains quartiers de Monrovia. Elle a également indiqué les nombreux défis qui restaient à relever, en particulier la création de possibilités d'emplois, la réfection des routes et le renforcement des capacités nationales en vue de la mise en œuvre du programme de réforme de son gouvernement. Le 29 janvier, dans son discours annuel au Parlement sur l'état de la nation, la Présidente a exprimé l'intention de présenter 10 projets de concession et projets de loi aux législateurs pour approbation, notamment le projet de loi sur la Commission de réforme de la gouvernance, le projet de loi sur la défense nationale et le projet de statut sur la lutte contre la corruption.

3. Le travail du Parlement a souffert des divisions qui se sont produites à la Chambre des représentants dont certains membres demandaient que Edwin Snowe, Président de la Chambre, soit démis de ses fonctions parce qu'il ne bénéficiait plus de la confiance des représentants et discréditait la Chambre par des activités qui n'étaient pas conformes à la pratique législative. Ces divisions ont eu pour résultat que les législateurs se sont réunis en deux groupes et en des lieux différents.



4. Le 18 janvier, lors d'une réunion qui a eu lieu à Virginia, dans la proche banlieue de Monrovia, 43 membres de la Chambre des représentants ont adopté une résolution démettant M. Snowe de ses fonctions de président. Le 22 janvier, M. Snowe a sollicité de la Cour suprême une ordonnance invalidant cette résolution, au motif que la procédure suivie pour l'adopter n'était pas régulière et qu'il y avait violation de l'article 40 de la Constitution qui dispose que les deux Chambres du Parlement doivent siéger dans la même ville. Il a également affirmé que l'exécutif avait acheté des membres de la Chambre des représentants. Bien que la Cour suprême ait fait droit à la demande de M. Snowe, celui-ci a fini par démissionner le 15 février, le nombre de parlementaires demandant sa démission ne cessant d'augmenter. Le Vice-Président de la Chambre a été chargé d'assurer l'intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

5. Les événements qui ont conduit à la démission du Président ont eu des répercussions sur le travail de la Chambre et du Sénat, en particulier sur l'adoption et la promulgation de projets de loi. Ils ont également accru les tensions entre les trois branches du pouvoir. Parallèlement, le Groupe de contact international pour le Libéria, certains législateurs et des membres de la société civile ont demandé une enquête indépendante et transparente sur les accusations de corruption formulées par le Président de la Chambre.

6. Le 6 février, la Commission électorale nationale a organisé une élection partielle pour élire le représentant de la circonscription n° 6, dans le comté de Nimba, dont le siège était vacant à la Chambre des représentants. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue requise pour remporter l'élection, un deuxième tour a eu lieu le 20 février pour départager le candidat du Parti de l'unité, au pouvoir, et celui du Parti libérien de l'action qui avaient obtenu le plus grand nombre de voix. Le candidat du Parti de l'unité a été déclaré vainqueur le 21 février.

7. Dans le cadre de la campagne de lutte contre la corruption menée par le Gouvernement, l'ancien Président de l'ex-Gouvernement national de transition du Libéria, Charles Gyude Bryant, ainsi que plusieurs anciens ministres et ministres adjoints, qui étaient impliqués dans des affaires mentionnées dans le rapport sur la criminalité économique établi par une équipe d'enquêteurs de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pendant la période de transition, ont été inculpés de malversations. L'ancien Vice-Président du Gouvernement de transition, Wesley Momo Johnson, a également été interrogé par la Police nationale libérienne à propos de faits constatés dans le même rapport. Le 17 février, la Cour suprême a ordonné l'exécution d'un mandat de perquisition dans le but d'obtenir les documents comptables de six anciens fonctionnaires du Ministère des finances du Gouvernement de transition, qui sont poursuivis pour détournement de fonds publics. Le 2 mars, l'ancien Président de la Chambre des représentants, Edwin Snowe, a également été interrogé par la police au sujet d'allégations selon lesquelles il avait détourné quelque 1 million de dollars des États-Unis des caisses de la Liberia Petroleum Refinery Company dont il était l'administrateur délégué pendant la période de transition.

8. Le risque de conflits interethniques localisés résultant de différends concernant des terres et des biens demeure très préoccupant. Le 22 janvier, une cinquantaine de membres du groupe ethnique mandingue du comté de Nimba ont manifesté devant le bureau de la Présidente Johnson Sirleaf à Monrovia, exigeant de lui parler des différends fonciers qui les opposaient à des membres des groupes ethniques Gio et

Mano. La Présidente a reçu les dirigeants du groupe et écouté leurs griefs. Parallèlement, la Commission présidentielle qui était chargée d'enquêter sur les différends interethniques relatifs à des terres et à des biens dans le comté de Nimba a présenté son rapport à la Présidente. Elle a recommandé, notamment, l'établissement d'urgence de mécanismes visant à réconcilier les communautés ennemies. La Présidente a par la suite prié la Commission de faire part de ses recommandations aux résidents du comté de Nimba, qui en ont accepté l'essentiel. Elle a depuis ordonné la restitution des biens contestés dans ce comté à leurs propriétaires légitimes et demandé à la MINUL de contribuer à la réfection des routes qui facilitent l'activité commerciale dans cette région.

9. Les tensions politiques et économiques en Guinée ont de quoi inquiéter. Les 14 et 15 décembre 2006, la Présidente Johnson-Sirleaf et le Président de la Sierra Leone, Ahmed Tejan Kabbah, se sont rendus à Conakry pour y rencontrer le Président Lansana Conté et débattre de questions sous-régionales, notamment de la relance de l'Union du fleuve Mano. Le 20 février, les deux Présidents sont retournés à Conakry où ils ont discuté avec le Président Conté de la crise politique en Guinée, en particulier d'informations faisant état de la participation possible d'anciens combattants libériens aux troubles qui se produisaient en Guinée. Les Présidents sont convenus de reconstituer les unités de sécurité de l'Union du fleuve Mano dans les trois pays, afin de faciliter le partage de l'information et d'assurer la sécurité des frontières. Après son retour à Monrovia, la Présidente Johnson-Sirleaf a fait une déclaration à la presse soulignant que tout Libérien traversant la frontière pour participer au conflit en Guinée agirait en violation des lois libériennes.

III. Sécurité

10. La situation est restée généralement calme et stable. Cependant, d'anciens membres des services de sécurité et des employés licenciés de la National Port Authority ont manifesté pour dénoncer le non-paiement de prestations qui leur étaient encore dues, y compris des arriérés de salaire. Ainsi, le 8 février, quelque 500 anciens membres de l'armée, de la police et des services de sécurité ont organisé une violente manifestation à Monrovia qui a désorganisé la circulation et l'activité commerciale. Ils exigeaient de voir la Présidente pour lui exposer leurs griefs. Avec l'appui de la police des Nations Unies et d'unités de police constituées, la Police nationale libérienne a réussi à ramener le calme.

11. La criminalité, en particulier le vol à main armée, a sensiblement diminué à Monrovia et aux environs, alors que le nombre de cas de viol signalés augmentait pendant la période considérée. La diminution du nombre d'activités criminelles signalées était due à l'opération « Déferlante », montée par la MINUL, la Police nationale libérienne et d'autres services nationaux de sécurité pour lutter contre les crimes violents à Monrovia. Il s'agissait de mener des opérations de bouclage et de perquisition et de renforcer les patrouilles de jour et de nuit dans les quartiers à forte criminalité. Dans une opération conjointe distincte, appelée « Toile d'araignée », lancée en décembre pour lutter contre la criminalité pendant la période des fêtes, plusieurs points de contrôle ont été mis en place dans divers endroits stratégiques de la ville pour procéder à des contrôles inopinés de véhicules.

12. Le 10 décembre, la MINUL a exécuté la deuxième phase de l'opération « Main de fer » qui visait à évaluer sa capacité d'intervention en cas de détérioration grave

des conditions de sécurité dans le pays. La première phase avait eu lieu à Monrovia en octobre 2006.

13. Les conditions de sécurité sont demeurées stables le long des frontières avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée, aucune menace visible ne pesant sur la stabilité du Libéria, en dépit de rumeurs selon lesquelles d'anciens combattants libériens participaient aux troubles qui se produisaient en Guinée et d'informations non confirmées faisant état de mouvements transfrontières d'anciens combattants libériens en direction de la Côte d'Ivoire. L'incertitude qui persiste en Côte d'Ivoire et en Guinée reste cependant une menace potentielle pour la stabilité du Libéria. La MINUL continue de coordonner ses activités avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les forces militaires guinéennes pour surveiller les zones frontalières. La Mission et les autorités guinéennes ont effectué des patrouilles parallèles le long de la frontière entre le Libéria et la Guinée du 22 au 30 janvier – « Opération Seskin 2 » – et la MINUL a patrouillé seule du 19 au 23 février – « Opération Seskin 3 ». Des patrouilles similaires le long de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone ont été effectuées avec les autorités sierra-léonaises dans le cadre de l'« Opération Loko 3 ». Il s'agissait de montrer la présence des forces de sécurité des Nations Unies dans les zones frontière, de décourager les mouvements transfrontière illicites, d'établir une liaison transfrontière et de rassurer les populations locales tout en encourageant une coordination plus étroite entre les services de sécurité déployés dans ces zones.

IV. Déploiement de la Mission

A. Composante militaire

14. Au 1^{er} mars, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 832 personnes sur un total autorisé de 15 125. Une compagnie de la force de réaction rapide venue du Pakistan, comprenant 250 personnes, est arrivée le 23 décembre 2006 pour remplacer la force de réaction rapide suédoise, partie en octobre 2006. Outre les activités décrites aux paragraphes 11 à 13 ci-dessus, la MINUL a continué d'assurer la sécurité dans tout le pays. Elle a entrepris plusieurs nouvelles opérations de bouclage et de perquisition pour retrouver des armes, fourni un appui au programme Armes contre développement à l'échelon local mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), effectué des patrouilles aériennes et terrestres, en particulier le long des frontières du Libéria et aidé à la réfection des routes et des ponts. Elle a également assuré la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone conformément à la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité. En outre, la force de réaction rapide de la MINUL a mené l'opération « Horizon vert » du 22 au 28 janvier, qui visait à renforcer la sécurité de ce tribunal.

B. Composante police

15. Au 1^{er} mars, l'effectif de la police de la Mission s'établissait à 1 201 personnes sur un total autorisé de 1 240, soit 574 conseillers de la police des Nations Unies, 604 policiers appartenant à 5 unités de police constituées, 17 agents des services pénitentiaires et 6 agents de l'immigration. La cinquième unité de police constituée venue d'Inde, composée de 105 femmes et de 20 hommes, est arrivée le 30 janvier.

C'est la première unité de police composée en majeure partie de femmes déployée dans l'histoire des Nations Unies. Pendant la période considérée, la composante police a continué d'entraîner, de contrôler, de conseiller, de former et d'appuyer la Police nationale libérienne. Elle l'a aidée à juguler des menaces à l'ordre public à Monrovia et dans d'autres centres urbains, ainsi que sur les plantations de caoutchouc. Elle a en outre assuré une formation de base et spécialisée aux membres de la Police nationale libérienne et aux agents des services d'immigration et de naturalisation.

C. Aménagement des effectifs de la Mission

16. Compte tenu de la stabilité relative qui règne depuis l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement et de l'évaluation détaillée contenue dans le dixième rapport périodique sur la MINUL (S/2006/159), qui demeure valide, un bataillon d'infanterie venu d'Éthiopie a été retiré de la MINUL le 17 décembre 2006. À la suite du départ de ce bataillon, les frontières opérationnelles entre les secteurs 1, 2 et 3 ont été redéfinies, ce qui a eu des conséquences sur le déploiement des troupes dans les comtés de Margibi, Bong et Nimba. De nouveaux aménagements, y compris le retrait d'un autre bataillon d'infanterie, seront envisagés en 2007, si les conditions de sécurité le permettent. Tout nouveau retrait sera fonction des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission et la réalisation des objectifs de consolidation, de réduction et de retrait de ses effectifs qui sont énoncés dans la section V.

V. État d'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria et bilan de la situation en ce qui concerne les conditions requises pour la stabilisation, le retrait progressif et le retrait complet de la Mission

A. Formation, restructuration et réforme de la Police nationale libérienne

17. La restructuration et la formation de la Police nationale libérienne ont continué de progresser régulièrement. À la date à laquelle a été rédigé le présent rapport, 2 610 agents avaient été formés et déployés et 358 membres des services spéciaux de sécurité et 210 agents de la police portuaire étaient sortis de l'École nationale de police. Au 1^{er} mars, 736 recrues suivaient une formation sur le terrain et 184 autres recevaient une formation de base. La Mission a intensifié la campagne de recrutement afin d'atteindre l'objectif de 3 500 agents formés d'ici juillet 2007.

18. Pour pouvoir enrôler des femmes dans les forces de police, un programme de soutien éducatif destiné aux candidates aux fonctions d'agent de police, financé par les Pays-Bas, a été lancé le 20 janvier. Ce programme, qui est une initiative conjointe du Gouvernement libérien et de la MINUL, a pour objet d'améliorer le niveau d'instruction des femmes de moins de 35 ans qui souhaitent entrer dans la police. Les postulantes admises suivront un programme intensif de trois mois couronné par un diplôme équivalant au diplôme d'études secondaires. Au 1^{er} mars, 309 demandes d'inscription avaient été reçues.

19. Pour renforcer encore les capacités de la Police nationale libérienne, la Police des Nations Unies offre aux agents de la police nationale une formation en cours d'emploi en vue de l'obtention du permis de conduire ainsi qu'une formation professionnelle spéciale à l'intention de 32 agents du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et un programme de formation des cadres supérieurs, dont bénéficient 39 agents.

20. Le Gouvernement libérien a décidé de créer, au cours des cinq prochaines années, une force d'intervention rapide de 500 agents en plus des 3 500 agents mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus. Cette unité spéciale, dont l'effectif sera initialement composé de membres de l'Unité d'appui de la Police nationale libérienne, qui compte 200 hommes, sera capable d'intervenir rapidement, efficacement et énergiquement en cas d'atteinte grave à la sécurité interne. Une équipe de la Police nationale libérienne et de la Police des Nations Unies s'est rendue en Sierra Leone le 26 janvier et au Ghana le 8 février pour s'inspirer de l'exemple de la force d'intervention rapide de la police dans ces pays.

21. Le déploiement de la Police nationale libérienne dans l'intérieur du pays continue d'être ralenti par l'absence d'infrastructures de base et le manque de matériel, notamment de véhicules et de matériel de transmission. Actuellement, 537 agents nouvellement formés sont déployés dans les comtés de Bomi, Grand Cape Mount, Gbarpolu, Bong, Nimba, Lofa, Sinoe, Grand Gedeh, River Cess, Maryland, Grand Kru et River Gee. En outre, il est prévu d'affecter des agents de police à tous les quartiers généraux de comté et d'en doter les postes de police nouvellement construits d'ici au mois de décembre.

22. Les partenaires internationaux continuent d'aider les autorités libériennes à faire face aux problèmes logistiques qui se posent à la police, mais un plus grand appui de la part des donateurs est nécessaire. Le 11 décembre 2006, le PNUD a fourni neuf véhicules à la Police nationale libérienne. En outre, grâce à l'assistance bilatérale fournie par les États-Unis d'Amérique, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par l'intermédiaire des projets à effet rapide de la MUNIL, trois postes de police – à Zorzor (comté de Lofa), Greenville (comté de Sinoe) et Zone 5/Depot 6 (comté de Montserrado) – ont été construits et remis à la Police nationale libérienne. La remise en état des postes de police de Bopolu (comté de Gbarpolu), de Voinjama (comté de Lofa), et de Robertsport (comté de Grand Cape Mount), n'est pas loin d'être terminée. Quelques travaux de rénovation seront aussi entrepris au quartier général de la Police nationale libérienne à Monrovia. De plus, les postes de police sont reconstruits ou remis en état à Kolahun et à Foya (comté de Lofa), à Yekepa et Tappita (comté de Nimba), Arthington Town et Schefflin (comté de Montserrado), Sinje (comté de Grand Cape Mount), Unification Town (comté de Margibi), Morweh (comté de River Cess), Krowroeken (comté de River Gee), Owensgrove (comté de Grand Bassa), Salala (comté de Bong) et Toe Town (comté de Grand Gedeh). Les appels d'offres lancés pour la construction de nouveaux postes de police à Buchanan (comté de Grand Bassa), Harper (comté de Maryland) et Zwedru (comté de Grand Gedeh) ont été attribués. En dépit de ces efforts, nombreux sont encore les postes de police qu'il serait urgent de remettre en état.

B. Formation, restructuration et réforme des forces armées du Libéria

23. Les États-Unis sont toujours les chefs de file de l'appui apporté par la communauté internationale à la formation et à la restructuration des forces armées du Libéria. Le premier groupe de 106 recrues qui ont terminé leur formation de base au Centre de formation Barclays à Monrovia, en novembre 2006, reçoivent actuellement une formation individuelle spécialisée : 44 font leurs classes de sous-officier, 23 suivent une formation médicale et 38 autres devraient entreprendre une formation dans d'autres spécialités professionnelles militaires. La formation du deuxième groupe de recrues a été renvoyée de janvier à avril. Ce retard est préoccupant, la reconstitution des forces armées du Libéria étant une des conditions principales requises pour le retrait de la Mission. Il serait donc important d'accélérer ce programme.

C. Élaboration d'un plan national de sécurité et de sa structure

24. Le Président Johnson-Sirleaf a demandé à la Commission de réforme de la gouvernance d'entreprendre des consultations nationales étendues au sujet de l'élaboration d'un plan national de sécurité et de sa structure. La Commission a tenu plusieurs séries de consultations avec les organismes de sécurité, les organes gouvernementaux, les partenaires internationaux et la société civile. Elle devrait publier son rapport début 2007. Le Gouvernement formulera alors sa politique nationale de sécurité et en arrêtera la structure. Entre-temps, en collaboration avec les autorités libériennes, la MINUL met en place un réseau à l'échelon des comtés pour assurer la coordination et le suivi en ce qui concerne les questions de sécurité.

D. Réinsertion des ex-combattants

25. L'une des conditions essentielles du retrait de la MINUL est que tous les ex-combattants aient été réinsérés, ce qui n'est pas encore le cas. Au 1^{er} mars, sur les 101 874 ex-combattants démobilisés, environ 75 000 avaient soit terminé les programmes de réinsertion, soit y participaient, soit y étaient inscrits. Ce nombre comprend 11 000 ex-combattants qui se sont inscrits à des cours dispensant un enseignement de type scolaire, qui ont débuté en novembre 2006, et 3 500 autres qui se sont inscrits à huit nouveaux projets de formation professionnelle. Cinq de ces projets de formation sont déjà en cours et les trois autres ne devraient pas tarder à commencer. Toutefois, environ 23 000 ex-combattants attendent toujours que des possibilités de réinsertion leur soient offertes dans le cadre de programmes financés bilatéralement, et 911 autres attendent de pouvoir bénéficier d'un financement au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion géré par le PNUD. Le programme de réinsertion destiné aux enfants associés aux forces combattantes, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) assure la coordination, a offert jusqu'ici des possibilités de réinsertion à 9 704 des 11 000 enfants bénéficiaires. Ce nombre comprend 4 967 enfants qui ont terminé ou qui suivent actuellement le programme d'investissement dans l'éducation communautaire et 4 737 autres qui suivent ou ont terminé une formation professionnelle.

26. La Mission a continué de collecter et de détruire des armes et munitions résiduelles, remises volontairement ou découvertes à l'occasion de perquisitions. Depuis la fin du programme de désarmement et de démobilisation, en 2005, 632 armes, 77 504 munitions, 1 187 engins non explosés et 11 674 pièces diverses ont été collectés et détruits. En outre, 240 fusils et autres armes à feu, 20 830 munitions, 598 chargeurs, baïonnettes et pièces diverses et 294 engins non explosés ont été collectés dans le cadre du programme Armes contre développement exécuté par le PNUD depuis qu'il a été lancé, en janvier 2006.

E. Consolidation de l'autorité de l'État

27. La consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays progresse encore lentement. Les équipes d'appui qui ont été constituées par les partenaires internationaux et le Gouvernement dans chaque comté continuent d'aider les autorités locales à renforcer leurs capacités à évaluer les besoins en services essentiels, et à planifier, coordonner et exécuter les mesures à prendre pour y répondre. Les équipes, qui comprennent des représentants de la MINUL, de l'Équipe de pays des Nations Unies, du Ministère de l'intérieur, de l'administration locale, des ministères compétents et d'organisations non gouvernementales, se réunissent tous les mois dans chacun des 15 comtés pour élaborer des plans d'action répondant aux besoins de chaque comté. Elles ont mis au point des stratégies de renforcement des capacités à long terme destinées à tous les superintendants et superintendants adjoints pour le développement et ont décidé de contribuer à la remise en état de sept bâtiments administratifs et à la construction de quatre autres dans les comtés, en collaboration avec l'Agency for International Development des États-Unis. Entre-temps, le PNUD a donné des véhicules à chaque superintendant et superintendant adjoint pour le développement de chaque comté. En dépit de ces efforts, les travaux des responsables des comtés et des représentants des ministères compétents sont toujours considérablement entravés par le manque de matériel de transmissions, de matériel de bureau, de locaux et de routes carrossables.

F. Gestion des ressources naturelles

28. Le Gouvernement continue de s'efforcer de reprendre le contrôle des ressources naturelles du pays et d'en assurer la gestion efficace dans l'intérêt du peuple libérien. Depuis l'adoption de la loi relative à la réforme de la sylviculture, il a élaboré la législation requise pour relancer l'exploitation forestière à grande échelle à des fins commerciales et, avec l'appui de la MINUL, a entrepris une énergique campagne de sensibilisation de l'opinion pour la faire connaître. Il s'apprête en outre à s'assurer les services d'une entreprise privée pour gérer le système de garde permanente des grumes conformément aux dispositions de la nouvelle loi. Entre-temps, le Département du développement international du Royaume-Uni a fourni les fonds nécessaires pour l'élaboration d'une législation d'ensemble relative à la sylviculture communautaire, qui permettrait au Gouvernement de régler les questions relatives aux droits et avantages communautaires.

29. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour remplir les conditions requises pour la levée des sanctions imposées sur les diamants, le Gouvernement a demandé à adhérer au Système de certification du Processus de Kimberley et demandé que le

Processus de Kimberley envoie dès que possible une mission d'étude au Libéria. Avec l'appui de la MINUL, il a construit un office libérien du diamant à Monrovia et des bureaux de certification régionaux dans six comtés. L'Afrique du Sud, le Canada, les Émirats arabes unis et les États-Unis, ainsi que la société De Beers, participent à la formation du personnel de l'office. Le Gouvernement a en outre signé un accord avec Acelor-Mittal concédant à cette société le droit d'exploitation du minerai de fer, pour une valeur de 1 milliard de dollars, ce qui devrait ouvrir la voie à la réouverture des mines de fer dans le comté de Nimba, ainsi que la remise en état du chemin de fer Yekepa-Buchanan et du port de Buchanan.

30. La MINUL a collaboré avec le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie à l'élaboration d'une politique d'exploitation du sable, qui prévoit la création de sites appropriés pour une exploitation durable du sable. Cette politique a pour objet de prévenir l'érosion du littoral, en particulier à Monrovia, où le sable est exploité illégalement de façon anarchique. La MINUL a aussi aidé le Gouvernement à rechercher les sites qui pourraient se prêter à l'exploitation du sable et ses ingénieurs participent à la remise en état des routes qui y mènent.

31. Dans le cadre du Groupe de travail conjoint du Gouvernement libérien et de la MINUL, la MINUL a continué à aider le Gouvernement à rétablir la sécurité dans les plantations d'hévéas faisant l'objet de litige. Depuis que le Gouvernement a repris le contrôle de la plantation de Guthrie, en août 2006, la situation y est restée stable, la MINUL et la Police nationale libérienne assurant la sécurité de la direction de la plantation. À la plantation de Cocopa, la sécurité reste préoccupante, les conflits persistant entre la direction de la plantation et les communautés locales. La MINUL a déployé du personnel militaire et du personnel de police pour appuyer la Police nationale libérienne cantonnée dans la plantation, où l'usage des armes à feu est courant. Entre-temps, la nomination par le Gouvernement d'une équipe dirigeante intérimaire pour la plantation de Cocopa, en janvier, a été contestée devant les tribunaux. En consultation avec la MINUL, le Gouvernement prend aussi des mesures pour régler les problèmes de sécurité dans la plantation d'hévéas de Sinoe.

G. Promotion des droits de l'homme et de l'état de droit

1. Promotion des droits de l'homme

32. Au cours de la période considérée, la Mission a poursuivi ses activités de promotion, de protection et de surveillance des droits de l'homme dans l'ensemble du pays. La situation générale en matière de droits de l'homme dans le pays continue certes de s'améliorer mais d'importants problèmes subsistent, en particulier en ce qui concerne l'administration pénitentiaire, le système judiciaire et la justice pour mineurs. La Commission vérité et réconciliation poursuit également ses activités mais elle se heurte toujours à la mauvaise gestion et à des difficultés d'ordre financier.

33. La fragilité marquée des structures de l'état de droit continue d'entraver l'administration de la justice. Le système judiciaire manque de personnel qualifié, d'infrastructures, d'appui logistique et de fournitures de bureau élémentaires. Souvent, les tribunaux n'appliquent pas les règles et procédures juridiques de manière cohérente ou n'observent pas les normes minimales en matière de droits de l'homme. En outre, on continue de signaler des cas de corruption impliquant des

magistrats et des fonctionnaires judiciaires, des irrégularités dans les procédures et des détentions provisoires prolongées dans tout le pays. Bien que le Ministère de la justice ait dénoncé la pratique, on continue de recourir à l'épreuve judiciaire dans plusieurs régions isolées du pays, en raison notamment de l'absence de tribunaux et de services de police. Afin de renforcer les capacités de l'appareil judiciaire, le Gouvernement a mis 20 véhicules à la disposition des juges des tribunaux du pays.

34. Les conditions de détention demeurent non conformes aux normes minimales en matière de droits de l'homme. Plusieurs établissements pénitentiaires, dont la prison centrale de Monrovia, sont toujours surpeuplés en raison des retards pris dans les procès. Du fait du manque de personnel et des mauvaises conditions de travail, le nombre d'évasions a augmenté pendant la période considérée.

35. Malgré l'augmentation du nombre d'affaires de viol portées devant les tribunaux, les magistrats et les juges n'appliquent toujours pas de manière uniforme les dispositions pertinentes de l'amendement à la loi sur le viol et de nombreuses affaires soit ne font pas l'objet d'une enquête, soit ne sont pas portées devant les tribunaux compétents.

36. Le système de justice pour mineurs demeure une source de grave préoccupation. Dans nombre de comtés, les mineurs sont placés en détention provisoire avec les adultes et restent incarcérés pendant de longues périodes sans être inculpés ni jugés, tandis qu'ailleurs, ils sont parfois jugés par un tribunal d'instance.

37. Les orphelinats déclarés illégaux par le Ministère de la santé et de la protection sociale en 2006 et qui devaient être fermés ont continué de fonctionner. Ces établissements n'offraient pas les conditions minima nécessaires pour assurer un bon développement des enfants et pour les protéger contre toute exploitation.

38. Depuis mon précédent rapport, la mise en œuvre du mandat de la Commission vérité et réconciliation n'a guère évolué. Des progrès ont certes été réalisés s'agissant de l'identification et du recrutement du personnel essentiel mais certains postes restent vacants. En outre, le seul membre du Comité consultatif technique international résidant au Libéria a démissionné. Les travaux de la Commission sont entravés par des difficultés d'ordre financier et logistique ainsi que par la mauvaise gestion. Les donateurs ont récemment rejeté le projet de budget établi par la Commission en raison du manque de transparence observé dans les précédents décaissements de fonds. Afin de résoudre ces problèmes, le Groupe de contact international sur le Libéria a adressé, le 23 janvier, une lettre au Président de la Commission vérité et réconciliation en vue de recommander la création d'un groupe de travail constitué des représentants du Groupe de contact, dont l'Organisation des Nations Unies, et de la Commission. Le Président a souscrit à l'idée de la création du groupe de travail mais a proposé d'en élargir la composition. La première réunion du groupe de travail devait se tenir le 8 mars. Dans l'intervalle, les dispositions prises par la Commission en vue d'entamer les audiences publiques à Monrovia ont été suspendues.

39. Au cours de la période considérée, des progrès ont été enregistrés s'agissant de la mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Le 17 janvier, le Groupe de sélection indépendant, qui a reçu pour mandat d'enquêter sur les candidats, a soumis une liste de présélectionnés à la Présidente pour examen. Du fait des retards pris dans le processus de sélection des candidats, la

MINUL n'a pu entreprendre les activités prévues, notamment la formation des membres de la Commission et du personnel dans le domaine du droit relatif aux droits de l'homme et des enquêtes y afférentes.

2. Appui au système judiciaire

40. Au cours de la période considérée, le nombre de procès pour délits graves, tels que meurtre, viol et vol à main armée, a augmenté. Le premier procès pour viol s'est achevé à Tubmanburg, dans le comté de Bomi, et plusieurs affaires de corruption médiatisées impliquant divers anciens hauts fonctionnaires ont été instruites. L'augmentation de l'activité judiciaire est notamment due au recrutement, réalisé avec l'aide de la MINUL, de juristes libériens pour assister le parquet ou servir de conseil pour la défense des accusés. Le Ministre de la justice et le juge en chef ont depuis demandé que ces juristes soient engagés pour une nouvelle période de six mois. Il n'empêche que le fonctionnement de l'appareil judiciaire continue d'être contrarié par le manque de bâtiments pouvant servir de tribunaux et la pénurie de magistrats et de juristes qualifiés, ce qui a considérablement retardé le traitement des affaires pénales.

41. La MINUL a poursuivi ses activités de renforcement des capacités en dispensant des formations à des juristes et à du personnel judiciaire. Depuis mai 2006, elle a ainsi formé 330 magistrats. La Mission aide actuellement le juge en chef à déterminer les besoins de formation des juges et du personnel judiciaire des tribunaux d'instance. Parallèlement, la Commission de la réforme de la gouvernance a établi un projet de document sur les réformes juridiques et judiciaires nécessaires dans le secteur de la justice.

3. Appui au système pénitentiaire

42. La MINUL a continué d'aider le Bureau de l'administration pénitentiaire à améliorer la situation des établissements pénitentiaires dans l'ensemble du pays. Les travaux de rénovation financés par la Norvège et les États-Unis en sont à divers stades d'avancement. La construction d'un nouveau bâtiment abritant des cellules à la prison centrale de Monrovia tire aussi à sa fin tandis que la première phase des travaux de rénovation de la maison de redressement de Zwedru et la remise en état de la prison de Bondiway sont achevés. En collaboration avec la MINUL, le Gouvernement examine les besoins en matière de sécurité et de logistique de l'établissement pénitentiaire de Zwedru. Par ailleurs, grâce aux fonds destinés à des projets à impact rapide de la MINUL, les travaux de rénovation de la prison de Buchanan ont été réalisés tandis que la remise en état des établissements pénitentiaires de Voinjama et de Sanniquellie se poursuit. Les détenus ont continué de dépendre du Programme alimentaire mondial (PAM), du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres partenaires pour leur alimentation et autres fournitures.

43. Depuis le démarrage du programme de formation d'agents pénitentiaires en février 2005, la MINUL a formé au total 79 agents. Au cours de la période considérée, 25 agents pénitentiaires ont achevé leur formation de base à l'École de police et suivent actuellement une formation pratique dans des établissements pénitentiaires. La MINUL a également dispensé à l'intention de ces agents une formation au VIH/sida, à l'égalité des sexes, à la sécurité-incendie et au matériel afférent ainsi qu'aux premiers soins.

44. Pour des raisons budgétaires, le Gouvernement n'a pu intégrer dans la fonction publique que 25 des 79 agents pénitentiaires nouvellement formés. Toutefois, face aux fréquents incidents d'évasion dans les prisons, imputables à la grave pénurie d'agents pénitentiaires, la Présidente, Johnson Sirleaf, s'est récemment engagée à intégrer 55 agents pénitentiaires dans la fonction publique en 2007 et à assurer à ce corps de meilleures conditions de travail. Le Gouvernement a également acheté de nouveaux uniformes pour ces agents.

H. Gouvernance économique

45. Le Gouvernement a poursuivi les progrès en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économiques. Le Comité directeur de la gouvernance économique s'est réuni régulièrement pour suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme. Il a aussi continué d'examiner les rapports d'activité mensuels des spécialistes recrutés sur le plan international. Pendant la période considérée, le Sénat a confirmé le candidat du Gouvernement au poste de vérificateur général à la Commission générale de vérification, qui est financé par la Commission européenne. Une organisation non gouvernementale a été sélectionnée pour mener une campagne nationale parrainée par la Banque mondiale en vue de sensibiliser l'opinion au Programme. Par ailleurs, le Gouvernement a mené, en collaboration avec des partenaires internationaux, un exercice d'autoévaluation de l'exécution du Programme à l'issue de sa première année de fonctionnement et a publié un rapport d'activité qui a été affiché sur le site Web du Programme (www.gemapliberia.org). Le rapport fait état des progrès réalisés, notamment les améliorations apportées à la gestion financière du Gouvernement et aux dépenses publiques ainsi que la transparence accrue en matière de gestion des sociétés d'État.

46. Le Comité d'examen des contrats et concessions de la Commission des concessions et des marchés publics a achevé l'examen des 186 concessions et contrats conclus par le Gouvernement national de transition du Libéria au 31 décembre 2006, délai fixé par la Présidente Johnson-Sirleaf. Avec l'aide de la MINUL, un juriste international et un autre local ont procédé à un examen juridique de 23 de ces contrats. Sur les 186 contrats examinés, le Comité a recommandé que 52 soient acceptés, 14 renégociés et 29 annulés. Le Comité n'a pu examiner trois accords sur les télécommunications et 44 accords de bail faute d'experts techniques, tandis que 44 autres contrats de différents secteurs n'ont pu être intégralement examinés car des documents faisaient défaut. À une réunion du Comité directeur, le 24 janvier, la Présidente a donné des instructions pour que les trois accords sur les télécommunications soient annulés pour violation des procédures gouvernementales en matière d'achats et de la loi.

47. L'engagement du Gouvernement à améliorer la gouvernance économique a continué de produire des résultats positifs. Selon le Ministère des finances, les recettes publiques se sont élevées à 114 millions de dollars en 2006, soit 48 % de plus que les 77 millions de dollars enregistrés l'année précédente. Cette amélioration marquée tient aux réformes budgétaires et aux mesures réglementaires adoptées par le Gouvernement.

I. Relèvement, reconstruction et développement nationaux

48. Le 13 février, le Gouvernement libérien a organisé un forum des partenaires pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme de relèvement et de reconstruction, ainsi que pour obtenir des informations en retour sur les priorités stratégiques définies dans sa stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté et examiner les modalités et les mécanismes de financement. Le Forum s'est tenu à Washington sous les auspices conjoints de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission européenne, du Fonds monétaire international, de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et des États-Unis. Au cours du Forum, l'Allemagne et les États-Unis se sont engagés à annuler la dette bilatérale du Libéria tandis que le Royaume-Uni a décidé de fournir 10 % des fonds nécessaires pour apurer les arriérés du Libéria à l'égard de la BAD. D'autres partenaires internationaux ont également promis d'aider le Gouvernement à éliminer sa dette extérieure. J'invite la communauté internationale à traduire la bonne volonté manifestée au Forum en ressources concrètes qui pourraient être utilisées pour satisfaire les besoins prioritaires du pays.

49. Pendant la visite d'une journée qu'il a effectuée au Libéria le 1^{er} février, le Président de la Chine, Hu Jintao, a signé plusieurs accords économiques bilatéraux avec le Gouvernement et annoncé l'annulation de la dette du Libéria, d'un montant de 10 millions de dollars. Le Président Hu a également accordé au Libéria une subvention de 1,5 million de dollars et s'est engagé à fournir au pays 25 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

50. Le Gouvernement a continué d'accorder une haute priorité à la création d'emplois. Une initiative conjointe du PNUD, de la MINUL et de la Banque mondiale visant la remise en état des routes essentielles a permis d'offrir des possibilités d'emploi à court terme à quelque 5 700 travailleurs, dont des ex-combattants. En outre, quelque 768 membres de communautés et ex-combattants ont tiré parti de la remise en état des routes secondaires et des routes de desserte entreprise par les ingénieurs militaires de la MINUL. Avec l'aide du programme du PAM intitulé « Appui alimentaire aux initiatives locales » et du Ministère des travaux publics, la MINUL a aussi favorisé l'emploi de quelque 3 000 membres de communautés locales pour des travaux de nettoyage des bordures des routes et autres travaux de réfection de base. La Mission a aussi favorisé la mise en place de trois projets d'exploitation manuelle de carrières en vue de la production de pierres pour la remise en état des routes, offrant ainsi des emplois à quelque 350 personnes. La MINUL a par ailleurs mis en œuvre ses projets à impact immédiat pour stimuler la création d'emplois.

VI. Situation humanitaire

51. La situation humanitaire s'est davantage améliorée durant la période considérée. Au 1^{er} mars, 89 344 réfugiés sont retournés de leur propre gré dans leur lieu d'origine avec l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et quelque 36 000 spontanément. Il reste encore quelque 107 348 réfugiés à rapatrier de divers pays de la sous-région, mais aussi les 16 168 ressortissants de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays qui sont réfugiés au Libéria. Parallèlement, les organismes humanitaires ont revu leurs plans de circonstance en

vue de répondre à toute urgence humanitaire éventuelle qui pourrait résulter de la situation politique et sécuritaire précaire en Guinée et en Côte d'Ivoire.

52. Pendant la période considérée, le nombre des structures de santé est passé de 280 à 389. Malgré cette amélioration, l'accès aux soins de santé de base laisse toujours à désirer, en particulier dans les comtés isolés. La majorité de ces structures de santé est gérée par des organisations non gouvernementales, dont certaines envisagent de mettre fin à leurs opérations au Libéria vers la fin de l'année. Les efforts entrepris par le Gouvernement pour assurer des soins de santé adéquats continuent de se heurter à l'insuffisance des ressources et à la pénurie de personnel de santé qualifié.

53. À ce jour, l'appel global des Nations Unies pour le Libéria en 2006 a recueilli 50 % des 145 millions de dollars qui, selon les estimations, étaient nécessaires pour l'action humanitaire. Il faudra quelque 117 millions de dollars pour satisfaire les besoins humanitaires en 2007, notamment pour fournir des services sociaux de base, assurer la sécurité et une vie productive aux rapatriés et renforcer les capacités de la société civile et des autorités locales. J'en appelle à la générosité des donateurs en leur demandant de fournir l'aide nécessaire pour répondre à ces besoins, qui sont énoncés dans le Plan d'action humanitaire commun en faveur du Libéria pour 2007.

VII. Questions concernant l'égalité des sexes

54. Le Groupe des questions de parité des sexes de la Mission a continué de faciliter la mise en œuvre à l'échelle de la Mission d'un plan d'action assorti d'objectifs, en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Membre de divers comités et groupes de travail, le Groupe a apporté un appui technique, logistique et financier en vue de l'application d'un plan d'action national dans les domaines de l'état de droit, de la protection des droits de l'homme et de la promotion des femmes aux postes de responsabilité. Pendant la période considérée, le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, composé de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, dont la MINUL, a mis au point un plan d'action pour aider le Gouvernement à élaborer sa stratégie nationale pour l'application de la résolution 1325 (2000), la formulation d'une politique en matière d'égalité des sexes et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au Libéria. Par ailleurs, le Groupe des questions de parité des sexes a continué de dispenser au personnel de la MINUL une formation à l'analyse des sexes/pécificités.

VIII. VIH/sida

55. Le Groupe du VIH/sida de la MINUL a collaboré avec la cellule intégrée de formation du personnel de la Mission à la réalisation d'activités d'éducation, de sensibilisation et de formation au VIH/sida, ainsi qu'à l'organisation de séances d'évaluation des risques personnels, dans le cadre du programme d'orientation destiné au personnel militaire et civil ainsi qu'aux membres de la police. Le Groupe a également continué de sensibiliser le public au VIH/sida en participant à une émission radiophonique de la MINUL, au cours de laquelle il était répondu en direct aux questions des auditeurs. Il a en outre collaboré avec l'UNICEF, la Fondation

for International Dignity, l'Union chrétienne de jeunes gens et l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant à l'organisation d'ateliers de sensibilisation au VIH/sida à l'intention des jeunes résidant dans le comté de Montserrado.

IX. Déontologie et discipline

56. Le Groupe Déontologie et discipline de la MINUL a continué d'œuvrer à la mise au point de stratégies visant à prévenir, identifier, signaler et sanctionner toutes les catégories de conduites répréhensibles de la part du personnel des Nations Unies. Il s'est également attaché à élaborer des stratégies visant à garantir la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro instituée par le Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels grâce à la formation, à la sensibilisation et à la prise en compte des préoccupations liées à la protection sociale de toutes les catégories de personnel des Nations Unies. En 2006, la Mission a formé 3 360 membres du personnel en matière de déontologie, y compris la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels. Au cours de la période considérée, la MINUL a recruté un consultant local pour dispenser une formation à l'intention de 30 organisations non gouvernementales nationales appelées à participer à l'exécution des programmes de sensibilisation ciblant les communautés locales vivant à proximité d'installations des Nations Unies. Le Groupe a également continué à participer à la coordination de la campagne nationale de sensibilisation pour la mobilisation en faveur de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels lancée par le Gouvernement en décembre 2006.

57. Au cours de la période à l'examen, sept cas présumés d'exploitation et d'abus sexuels ont été signalés. Le Bureau des services de contrôle interne a ouvert des enquêtes sur toutes ces affaires. La MINUL ne manquera pas de faire connaître l'issue de ces enquêtes.

X. Information

58. Les services d'information de la MINUL ont continué d'appuyer plusieurs programmes prioritaires de la Mission, ainsi que ceux des organismes des Nations Unies, du Gouvernement et de la société civile, dans le but de consolider le processus de paix, d'encourager la réconciliation et de promouvoir le relèvement national. La Mission a aussi organisé plusieurs manifestations sportives et culturelles afin de promouvoir la réconciliation nationale. Le programme de sport au service de la paix, qui devrait amener les Libériens de tout le pays à participer ensemble à des rencontres de football, de volleyball et de kickball, a été lancé le 2 mars par mon Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix, Adolf Ogi. La MINUL a également organisé un concert de musique à Tubmanburg, dans le comté de Bomi, en vue de sensibiliser la population à l'exploitation et aux abus sexuels. La Mission a aussi poursuivi sa collaboration avec d'autres partenaires en vue de renforcer les capacités des médias nationaux en dispensant une formation à l'intention du personnel de la presse et des médias électroniques.

XI. Observations

59. Le Libéria continue de faire des progrès constants sur la voie de la consolidation de la paix, de la stabilité et de la démocratie ainsi que de la promotion du relèvement économique avec l'appui soutenu de ses partenaires internationaux. Il me plaît de constater que le Gouvernement demeure attaché à la réalisation des priorités essentielles que sont le relèvement économique, la lutte contre la corruption, l'exécution du programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, la réforme du secteur de la sécurité, le contrôle et la gestion efficace des ressources naturelles, le renforcement des capacités des institutions, des sociétés d'État et des organismes publics ainsi que la consolidation de son autorité. Le Gouvernement a également appliqué des réformes structurelles et financières, élaboré des lois essentielles et procédé en toute transparence à l'examen des contrats et concessions conclus par l'ancien Gouvernement national de transition du Libéria.

60. Malgré cette évolution encourageante, le Libéria doit toujours relever d'énormes défis en matière de reconstruction et de développement, résultat de 14 ans de guerre civile, dont la pauvreté généralisée, l'insécurité alimentaire, le taux de chômage élevé, l'analphabétisme généralisé, le mauvais état des infrastructures et la prestation des services de base qui laisse à désirer, s'agissant notamment de l'eau potable, des services de santé et de l'éducation. Il reste aussi à entreprendre plusieurs tâches essentielles pour la consolidation de la paix dans le pays, notamment la réinsertion des ex-combattants, la réinstallation des rapatriés, la réforme du système judiciaire et l'instauration de l'état de droit dans tout le pays.

61. Le Gouvernement doit également accélérer l'élaboration d'une stratégie et d'un cadre de sécurité nationale ainsi que la formation et la restructuration de la nouvelle armée. Des progrès ont certes été réalisés s'agissant de la restructuration et de la formation de la police, mais il faut doter les agents de véhicules, de matériel de communication et de logement pour permettre leur déploiement à l'intérieur du pays. Je suis convaincu que les donateurs feront preuve de générosité en apportant une contribution pour faire face à ces besoins urgents afin d'aider le Gouvernement à renforcer l'état de droit.

62. La menace potentielle que présentent pour la stabilité les chômeurs, y compris les anciens combattants et le personnel de sécurité démobilisé, demeure une source de grave préoccupation. Pour faire face à cette menace, il faut offrir des possibilités d'emploi à forte intensité de main-d'œuvre à court terme et créer des possibilités d'emploi à long terme en redynamisant l'économie. Je lance un appel aux donateurs pour qu'ils aident le Gouvernement à créer ces possibilités d'emploi. J'engage aussi vivement les partenaires internationaux à redoubler d'efforts en vue d'offrir aux ex-combattants n'ayant pas encore suivi de programmes de réinsertion la possibilité de le faire.

63. L'appui manifesté par les partenaires internationaux pendant le Forum des partenaires du Libéria est un élément positif très encourageant. Je me félicite en particulier de l'engagement qui a été pris d'aider le Gouvernement à trouver des solutions pour éliminer sa dette à l'égard des institutions financières internationales. Il faut espérer que les partenaires donneront suite à ces engagements afin que les arriérés de la dette multilatérale du Libéria soient annulés en temps voulu.

64. Dans l'allocution que j'ai prononcée devant le Forum des partenaires du Libéria, j'ai souligné combien il importait d'aider le Gouvernement à renforcer les

capacités des institutions de l'État et à rétablir effectivement l'administration publique des ressources naturelles du pays afin que les sanctions qui restent en vigueur soient levées. Il faudra, en prêtant notre appui collectif à la réalisation de ces priorités urgentes et de bien d'autres, veiller à protéger les droits fondamentaux de chaque Libérien, promouvoir l'égalité des sexes et favoriser la réconciliation nationale.

65. La lenteur des travaux de la Commission vérité et réconciliation, due à un certain nombre de problèmes de gestion, de personnel et d'ordre budgétaire, est une source de préoccupation. Il convient de résoudre d'urgence ces problèmes pour permettre à la Commission de poursuivre son action, indispensable pour assurer une paix durable au Libéria. Je tiens à remercier les partenaires internationaux qui ont jusqu'ici prêté assistance à la Commission et je leur lance un appel pour qu'ils continuent de travailler en étroite collaboration avec celle-ci en vue de la mise en œuvre de son mandat.

66. Les récentes tensions au sein de la Chambre des représentants ont détourné l'attention des législateurs du travail de reconstruction nationale et de relèvement dont le pays a tant besoin. Les membres de la Chambre devraient œuvrer ensemble, de manière constructive, pour surmonter ces difficultés et régler tous les différends dans le cadre juridique approprié.

67. Parallèlement, il importe de continuer à se pencher sur les menaces extérieures potentielles contre la paix et la stabilité au Libéria. Le caractère imprévisible de la situation en Côte d'Ivoire et en Guinée, en particulier, crée un environnement qui engendre des obstacles supplémentaires aux efforts visant à instaurer une stabilité durable au Libéria. La coopération en cours entre la MINUL et l'ONUCI, ainsi qu'avec les forces armées sierra-léonaises et guinéennes, s'agissant de patrouilles dans les zones frontalières doit s'accompagner de l'adoption, par les plus hautes autorités, de politiques pour promouvoir des relations de bon voisinage et mettre en place des mécanismes de stabilité dans les zones frontalières et dans l'ensemble de la sous-région. Je suis par conséquent vivement encouragé par le resserrement de la coopération entre les Gouvernements guinéen, libérien et sierra-léonais dans la recherche de solutions aux problèmes frontaliers.

68. Vu les difficultés présentées ci-dessus et les progrès limités qui ont été accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de la Mission en matière de consolidation et de réduction des effectifs, je recommande que le mandat de la MINUL soit prorogé pour une période de 12 mois, jusqu'au 31 mars 2008.

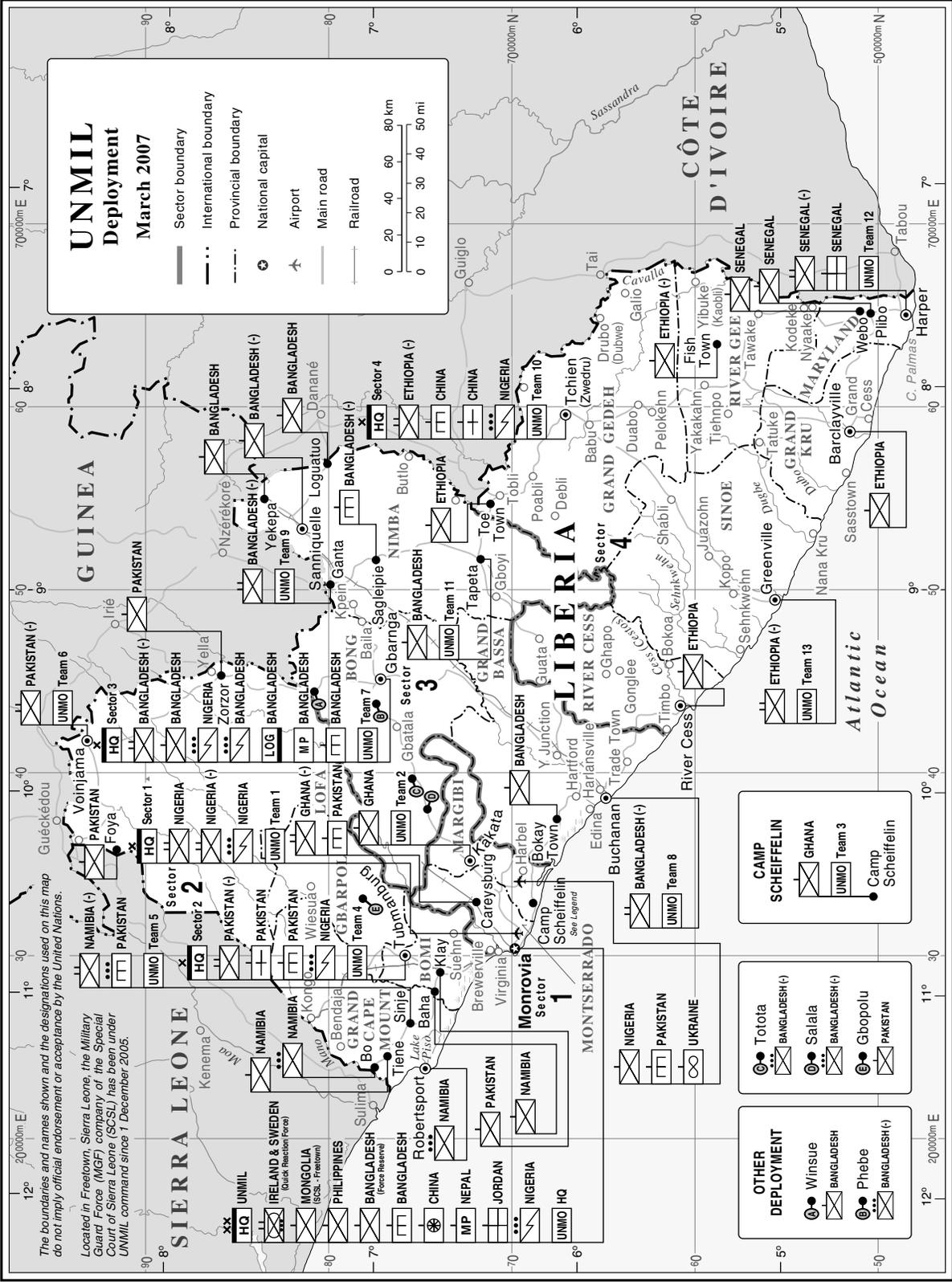
69. Pour conclure, je souhaite féliciter le peuple et le Gouvernement libériens, mon Représentant spécial, Alan Doss, et l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres de la police de la MINUL pour les progrès accomplis pendant la période considérée. Je souhaite également remercier tous les pays fournisseurs de contingents et de forces de police, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le bassin du Mano, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales locales, pour leur importante contribution et l'appui qu'ils ont apporté au processus de consolidation de la paix au Libéria.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria :
effectifs de la composante militaire
et de la composante police civile au 1^{er} mars 2007**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Allemagne			18	18	5
Argentine					8
Bangladesh	17	12	3 183	3 212	29
Bénin	4	1		5	
Bolivie	1	1		2	
Bosnie-Herzégovine				–	11
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	8	557	570	18
Croatie		3		3	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	4
El Salvador	3			3	2
Équateur	4	1		5	
États-Unis d'Amérique	7	6		13	7
Éthiopie	14	7	2 536	2 557	
Ex-République yougoslave de Macédoine					1
Fédération de Russie	6			6	10
Fidji				–	30
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	5			5	32
Ghana	10	4	847	861	40
Inde					125
Indonésie	3			3	
Irlande		6	396	402	
Jamaïque				–	8
Jordanie	8	7	115	130	140
Kenya	1	3		4	26
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	19

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Mali	2	1		3	
Moldova	3	1		4	
Namibie	3	3	857	863	6
Népal	3	2	40	45	256
Niger	1			1	
Nigéria	19	14	1 943	1 976	157
Norvège				–	10
Ouganda				–	21
Pakistan	16	9	2 732	2 757	28
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	3		6	
Philippines	3	5	164	172	28
Pologne	2			2	3
République de Corée	1	1		2	
République tchèque	3			3	5
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3	
Rwanda					15
Samoa				–	14
Sénégal	3	3	600	606	
Serbie	6			6	7
Sri Lanka				–	10
Suède	–	4	231	235	12
Togo	2	1		3	
Turquie				–	33
Ukraine	3	1	300	304	13
Uruguay				–	3
Yémen				–	4
Zambie	3			3	27
Zimbabwe				–	31
Total	196	117	14 519	14 832	1 201



**UNMIL
Deployment
March 2007**

— Sector boundary
 - - - International boundary
 - · - Provincial boundary
 ● National capital
 ✈ Airport
 — Main road
 — Railroad

0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Located in Freetown, Sierra Leone, the Military Guard Force (MGF) company of the Special Court of Sierra Leone (SCSL) has been under UNMIL command since 1 December 2005.